

# Le Monde des Parlements

Revue trimestrielle de l'Union interparlementaire

Décembre 2007 • No 28

## AU SOMMAIRE

• Page 6

L'apport des femmes aux parlements des Etats du Conseil de coopération du Golfe

• Page 9

« Le principal problème rencontré en Iraq est le manque de confiance »

• Page 10

Les participants à l'Audition parlementaire réclament un soutien plus fort en faveur du désarmement, de la justice pénale internationale et de la lutte contre le terrorisme



De gauche à droite : Les présidentes de parlement, Mmes Baleka Mbete et Nino Burdjanadze et le Président de l'UIP, M. Pier Ferdinando Casini.

## UIP : DIX ANS AU SERVICE DE LA PROMOTION DE LA DÉMOCRATIE

La 117<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP tenue à Genève a été l'occasion de célébrer le dixième anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie, adoptée par le Conseil interparlementaire en septembre 1997 au Caire (Égypte). Trois présidents

de parlement, Mme Baleka Mbete (Afrique du Sud), Mme Nino Burdjanadze (Géorgie) et M. Ahmed Fathy Sorour (Égypte), ont été invités à donner leur avis sur cet instrument unique en son genre, qui constitue une feuille de route pour les parlements membres de l'UIP.

Voir les pages 6, 7, 8.

## LES DÉFIS LIÉS AUX MIGRATIONS

Les femmes migrent de plus en plus. Elles représentent presque la moitié de tous les migrants dans le monde et leur nombre augmente, selon la Banque mondiale. Entre

1960 et 2005, la proportion des femmes migrantes a augmenté de 46.7% à 49.6% - une augmentation d'environ 95 millions de femmes, selon l'agence ATS. A Genève, l'UIP, l'OIT et le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme (HCDH) ont organisé conjointement, en octobre dernier à *La Maison des Parlements*, un séminaire intitulé *Migration et droits de l'homme*. M. Jeremy Corbyn, membre de la Chambre des communes du Royaume-Uni et Rapporteur du séminaire, a mis en exergue les défis que posent les migrations dans la perspective des droits de l'homme. «Elles résultent souvent d'un manque d'emplois décents, de violations des droits de l'homme et de la pauvreté dans les pays d'origine. Les travailleurs migrants, pour beaucoup, continuent à faire des travaux sales, dangereux et dégradants dans des secteurs de l'activité économique qui ne sont pas attrayants pour les actifs locaux».

Voir pages 3-4-5



Des travailleuses migrantes trient le poisson au marché de Phuket (Thaïlande).

## DROITS DE L'HOMME

### De l'exclusion à l'égalité : les droits des personnes handicapées

Lors de la 117<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, tenue en octobre à Genève, l'UIP, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, et le Département des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales (UNDESA) ont pris part au lancement officiel du Guide sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le Protocole facultatif s'y rapportant, adoptés récemment. Ce guide, qui s'adresse aux législateurs, a pour objet de mieux faire connaître ce nouvel instrument. Les personnes handicapées – qui sont près de 650 millions dans le monde – comptent aujourd'hui encore parmi les plus marginalisées, dans toutes les sociétés. Par ailleurs, comme l'a rappelé Pier Ferdinando Casini, Président de l'UIP, « deux milliards de personnes dans le monde subissent les effets directs ou indirects du handicap ».

Le Président de l'UIP a souligné que la Convention marquait un tournant décisif dans la façon dont les personnes handicapées sont perçues, et constituait par ailleurs un outil très efficace de prévention de l'exclusion des personnes handicapées dans tous les domaines. Il a précisé qu'elle avait pour objet de faire en sorte que les personnes handicapées ne soient plus considérées comme de simples bénéficiaires de soins, mais comme des membres de plein droit de la société. « Tous les parlementaires doivent encourager leurs gouvernements respectifs à ratifier la Convention », a-t-il déclaré dans un appel à la communauté internationale.

M. Kaj Nordquist, ancien membre du Parlement suédois, qui a participé à la rédaction du Guide avec trois autres parlementaires membres des parlements australien, sud-africain et ougandais, a souligné que, s'il est normal qu'il y ait des personnes handicapées



Pier Ferdinando Casini, Président de l'UIP, et Kaj Nordquist, ancien membre du Parlement suédois.

dans le monde, il n'y a par contre rien de naturel dans le fait que les individus les plus démunis soient des handicapés. Il a rappelé que « seuls 2 % des enfants handicapés sont scolarisés, et 3 % seulement des personnes handicapées savent lire et écrire ». Il a appelé les parlementaires du monde entier à se mobiliser en faveur de la ratification de la Convention, afin que cette dernière puisse entrer en vigueur. « Les sociétés doivent être jugées à la façon dont elles traitent leurs minorités », a-t-il conclu.



Le sénateur philippin Aquilino Pimentel et la sénatrice canadienne Sharon Carstairs ont expliqué à la presse accréditée à l'Office des Nations Unies de Genève, le travail du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, à l'occasion de la 117<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP qui s'est tenue en octobre 2007.

#### ...LU DANS LA PRESSE...

##### Les législateurs du monde entier sont « profondément préoccupés » par le Myanmar

Les législateurs du monde entier ont exhorté la junte militaire du Myanmar à libérer « immédiatement et sans condition » tous les militants politiques, les moines et dirigeants ethniques emprisonnés dans le pays. Dans une résolution sur un point d'urgence consacré à cette question, les délégués présents à l'Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP) se sont dits profondément préoccupés par la dégradation de la situation des droits de l'homme dans l'ancienne Birmanie, où au moins 10 personnes ont trouvé la mort dans la répression des manifestations en faveur de la démocratie. L'UIP, qui a son siège à Genève, représente plus de 140 parlements du monde entier, ainsi que sept assemblées parlementaires régionales. La résolution de l'UIP engage la communauté internationale à « envisager sérieusement de prendre les mesures économiques efficaces qui pourraient être requises et de suspendre l'assistance militaire et les ventes d'armes au Myanmar » en cas de « nouveaux échecs dans le processus qui doit conduire au dialogue et à la réconciliation ».

Reuters - 10 octobre 2007

##### Pour la Présidente du Comité des droits de l'homme de l'UIP, les atteintes aux droits de l'homme sont en augmentation

La Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, la sénatrice canadienne Sharon Carstairs, a indiqué que trois cas

seraient examinés de près à la séance de clôture qui doit avoir lieu aujourd'hui. Ces trois cas concernent des parlementaires colombiens, birmans et philippins. Mme Carstairs a ajouté aujourd'hui, lors d'une conférence de presse, que les violations des droits de l'homme des parlementaires étaient en recrudescence et qu'il y avait même des cas où l'on ne disposait d'aucune information sur des parlementaires disparus, et qu'on ne savait même pas s'ils étaient encore en vie, comme dans le cas des 11 parlementaires érythréens. Elle a indiqué aux journalistes que 26 parlementaires étaient emprisonnés au Myanmar et qu'à Sri Lanka, il y avait lieu de s'inquiéter de la situation de 20 parlementaires et que d'autres avaient été tués, ajoutant que M. Pimentel, sénateur philippin, dirigerait prochainement une mission à Sri Lanka. Mme Carstairs s'est aussi inquiétée de la situation du Liban où le nombre de parlementaires tués est en augmentation.

Agence de presse du Koweït, Kuna - 10 octobre 2007



### Manu Chao et les élus pour la cause des droits des migrants

En écoutant le concert donné à Genève en octobre dernier par le chanteur franco-espagnol Manu Chao, chantre de l'altermondialité, et en constatant à quel point ses chansons et son engagement pour la cause des migrants interpellent le public, toutes générations confondues, il émane un sentiment que les élus - représentants légitimes des peuples - pourraient jouer un rôle accru concernant certains des problèmes qui touchent les citoyens ordinaires.

Les conclusions d'un séminaire qui s'est tenu le même mois à l'UIP sur les migrations et les droits de l'homme peuvent constituer une piste de réflexion intéressante. Les participants ont mis en exergue le fait que s'il n'y a pratiquement pas de limite à la libre circulation des capitaux et des biens sur le marché mondial actuel, il n'y a pas de libre circulation des personnes. Cela s'explique en partie par la crainte infondée de voir des migrants enlever des emplois aux nationaux, ont-ils déclaré, ajoutant cependant que, comme le prouve le cas de l'Espagne et d'autres pays, la migration est en fait créatrice de nouveaux emplois et de richesses. Si l'ont veut que les pays fonctionnent vraiment au niveau universel, ils doivent se rassembler, d'abord au niveau régional, pour encourager la mobilité humaine, qui est un moyen de parvenir à l'intégration et au développement économiques. Des accords ont été conclus sur la libre circulation des personnes, mais ils ne sont pas pleinement appliqués. Les parlementaires ont un rôle à jouer pour qu'ils le soient dans toutes les régions.

Manu Chao n'aurait pas dit mieux. Tant qu'il n'y aura pas de libre circulation des personnes, il y aura de l'immigration clandestine et, vu les disparités économiques qui se creusent, le nombre de personnes qui quittent leur pays pour chercher ailleurs un avenir meilleur ne peut qu'augmenter. Au séminaire de Genève, les parlementaires ont déclaré qu'il est de leur responsabilité de relever ce défi en aidant à faire en sorte que les systèmes d'admission des migrants soient transparents, clairs et cohérents. Ils ont aussi souligné l'importance de créer suffisamment de possibilités pour laisser place à une immigration régulière et des contrôles extérieurs des frontières de pays cibles, ajoutant qu'ils

«sont inefficaces en dernière analyse lorsque les migrations ne sont pas abordées globalement sous l'angle des droits, mais entraînent encore un coût humain important».

Comme Manu Chao dans sa plus célèbre chanson, *Clandestino*, les élus qui ont participé au séminaire se sont dit consternés par le nombre élevé de personnes mortes en essayant d'atteindre leur destination par mer ou par voie terrestre, parfois à cause de trafiquants sans scrupule. Une action ferme devrait être entreprise pour qu'une loi efficace contre les trafics d'êtres humains soit adoptée et appliquée. Ils ont aussi noté que les pays d'accueil abritent de nombreux migrants en situation irrégulière et que parmi ces derniers, beaucoup ne jouissent pas de leurs droits les plus élémentaires. Ils ont estimé que la régularisation pouvait être une option valable pour intégrer ces migrants à la société.

A Genève, les élus se sont engagés à s'«opposer aux politiques qui divisent la société, même si elles sont préconisées par certains de nos collègues parlementaires», et à «user de nos pouvoirs pour défendre le droit de tous les migrants de militer pour la diversité et la cohésion sociales. Nous ne devrions pas oublier que c'est aux droits fondamentaux de tous que l'on porte atteinte en restreignant et en bafouant les droits de l'homme des migrants».

L'importante question des migrations est inscrite à l'ordre du jour de la 118<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, qui se tiendra en Afrique du Sud en avril 2008. A n'en pas douter, Manu Chao et ses admirateurs devraient apprécier.

**L.B.**

*Lire le rapport du séminaire établi par le parlementaire britannique Jeremy Corbyn, en pages 4 et 5.*



Une petite embarcation remplie de 53 immigrants illégaux, à la dérive, a pris l'eau au sud de l'île de Malte en Méditerranée, après une panne de moteur.

## DROITS DE L'HOMME

### Les défis liés aux migrations

Les participants - une centaine de parlementaires travaillant sur les droits de l'homme, notamment sur les questions de migration, et experts de 36 pays du monde entier - se sont concentrés sur les migrations, vues au travers du prisme des droits de l'homme. Ils ont traité des facteurs qui les attirent et les repoussent et de leurs incidences sur les droits de l'homme. Ils ont aussi étudié les moyens de gérer les migrations clandestines d'une manière qui soit compatible avec les droits de l'homme et d'empêcher que les migrants ne subissent un traitement inhumain ou discriminatoire. Ils se sont surtout intéressés au cadre international légal et directif conçu pour faire respecter les normes des droits de l'homme et à la contribution que peuvent apporter les parlements et leurs membres.

Les migrations en tant que phénomène ont toujours existé. Si le nombre absolu des migrants a augmenté au cours des dernières décennies pour atteindre quelque 200 millions, ils représentent toujours environ 3 % de la population mondiale. Cependant, les migrations sont aujourd'hui profondément liées à la mondialisation et à ses effets. Les travailleurs nés à l'étranger représentent 10 % ou plus des actifs dans de nombreux pays d'Europe occidentale, 15 % en Amérique du Nord, et même une proportion plus élevée en Afrique et au Moyen-Orient. De fait, les migrations sont devenues un instrument essentiel face aux défis de l'économie, du marché du travail et de la productivité dans une économie mondialisée. Les migrants servent à adapter la composition des marchés du travail nationaux et régionaux, à combler les carences sectorielles en savoir-faire et les déficits de travailleurs dans certains groupes d'âge. De plus, en raison de changements économiques, démographiques et technologiques, les migrations sont un atout de poids dans l'économie future, celle du Nord comme du Sud.

Les travailleurs migrants, pour beaucoup, continuent à faire des travaux sales, dangereux et dégradants dans des secteurs de l'activité économique qui ne sont pas attrayants pour les actifs locaux. Parmi ces secteurs figurent l'agriculture et les industries alimentaires, le bâtiment, le nettoyage et l'entretien, les services rendus en coulisse dans l'hôtellerie et la restauration, le montage et les industries manufacturières à forte intensité de main-d'œuvre, l'industrie du sexe et les emplois domestiques. En outre, un besoin accru de main-d'œuvre instruite et qualifiée a entraîné un véritable exode des cerveaux dans les pays d'origine.

Il est de plus en plus manifeste que la migration peut et devrait être avantageuse pour les pays d'envoi comme pour les pays d'accueil, et surtout pour les migrants et leurs familles. « Il faut être prêt à s'examiner d'un œil critique. A cet égard, tous les pays de la chaîne de la migration ont une responsabilité à assumer. De nombreux pays peuvent être classés dans une catégorie, celle des pays d'origine, de transit ou de destination », ont déclaré les participants.

Les problèmes liés à la migration ne sont pas propres à un continent : les flux migratoires ne vont pas seulement du Sud vers le Nord mais s'amplifient aussi entre les pays du Sud. Il

faut des études approfondies et continues pour analyser tout le spectre et les incidences de la migration, ainsi que ses mutations à un moment où de plus en plus de travailleurs instruits quittent leur pays à la recherche d'une vie meilleure.

### Combattre les sentiments xénophobes par l'éducation

Les participants au séminaire ont ajouté que les parlementaires et leaders d'opinion doivent tenir publiquement un langage clair et parler de la contribution importante – et souvent indispensable – des migrants à la croissance et à la prospérité. « Cela nous oblige à nous opposer à ceux de nos collègues parlementaires qui ont recours, à des fins politiques, aux clichés négatifs mais mobilisateurs de 'l'immigré'. Nous avons beaucoup parlé de l'influence néfaste qu'exercent les médias en présentant les immigrés comme des délinquants et de faux demandeurs d'asile. Il est de notre devoir, étant donné notre accès privilégié aux médias, de veiller à ce qu'ils renoncent à le faire et abordent plutôt le sujet des immigrés sous un jour positif en rendant compte de leur vie réelle et de leur contribution à la société ».

Les parlementaires qui font appel aux sentiments xénophobes le font souvent parce qu'ils pensent faire ainsi écho aux sentiments de leur électorat. « Si nous voulons que cette situation change, il faut donc que nous fassions évoluer les attitudes par l'éducation. Nous avons le devoir de veiller à ce que l'éducation propage une culture de la tolérance, de la compréhension et de l'égalité et de reconnaître que les programmes scolaires peuvent jouer un rôle



PHOTO UIP/FR/Hubergera



décisif à cet égard. L'histoire, en particulier, doit être enseignée de manière objective», ont souligné les participants.

Les législateurs doivent faire en sorte que les droits des migrants soient pleinement respectés, en considérant les lois et politiques sur l'immigration sous l'angle des droits. Les migrants ne sont pas des « produits » du commerce international. Pourtant, les intérêts commerciaux et les lois du marché qui créent des emplois pour les migrants sont souvent indifférents aux aspects légaux ou éthiques de l'emploi. Une attention particulière a été accordée à la situation des migrants employés de maison qui, comme ceux qui travaillent dans l'agriculture, échappent souvent à la protection de la législation nationale du travail. Les participants craignent particulièrement le travail forcé, qui représente un risque très répandu pour les travailleurs qui ne sont pas protégés par la législation. « Nos collègues parlementaires pourront s'inspirer de la loi britannique, la 'Gang Masters Act', qui, en s'attaquant aux chefs de gang, protège les travailleurs migrants de la pire exploitation ».

### Les parlements doivent faire en sorte que les lois soient appliquées

S'agissant de l'adoption des normes internationales pour protéger les migrants, les parlements doivent faire en sorte de prévoir un mécanisme de mise en œuvre afin qu'elles soient effectivement appliquées, en particulier en allouant des ressources suffisantes, comme dans le cas des inspections du travail. Les parlements devraient aussi veiller à ce que des lois soient adoptées sans tarder, à ce qu'elles soient complètes et cohérentes et à ce que les différentes branches du droit, par exemple le droit civil et la législation du travail, ne se

contredisent pas. Ils devraient aussi assurer que ces lois sont conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et au travail.



Photo Assemblée nationale du Burkina Faso

Séminaire à Ouagadougou, Burkina Faso

### Renforcer le rôle des parlements et des élus en tant que garants des droits de l'homme

L'institution d'un Etat de droit durable et efficace requiert des bases solides. Le Parlement, organe législatif composé de représentants élus du peuple, a un rôle important à jouer dans l'enracinement de la démocratie qui passe aussi et surtout par la protection et la promotion des droits de l'homme. Mais dans la réalité, les parlements n'ont pas toujours une bonne connaissance des instruments ratifiés et des impacts politiques, économiques et socio-culturels qu'ils ont sur leurs Etats, ont affirmé les participants à un séminaire régional qui s'est tenu en octobre dernier à Ouagadougou (Burkina Faso).

Les parlements et leurs membres ne sont pas non plus informés du travail des organes conventionnels chargés de veiller à l'application des traités par les Etats parties. En tant que législateurs, les élus doivent donc veiller au respect des libertés et droits fondamentaux en adaptant les lois aux besoins d'une société en constante mutation. L'un de leurs rôles est d'incorporer dans les législations nationales les normes contenues dans les instruments relatifs aux droits de l'homme auxquels leurs Etats ont souscrit, ont ajouté les participants à cet événement, organisé conjointement par l'UIP et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), en collaboration avec l'Assemblée nationale du Burkina Faso.

Les parlementaires et fonctionnaires des parlements du Bénin, du Burkina Faso, du Burundi, du Cameroun, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Gabon, de la Mauritanie, du Sénégal, du Tchad et du Togo ont échangé des vues avec des experts du HCDH et de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples concernant divers problèmes relatifs à la mise en œuvre des instruments ainsi que sur la façon dont les parlementaires peuvent mieux jouer leur rôle de garants des droits de l'homme. L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), l'Union interafricaine des droits de l'homme (UIDH), le Comité interparlementaire de l'UEMOA et le Parlement de la CEDEAO y étaient également représentés.

Séminaire sur les migrations et les droits de l'homme à La Maison des Parlements.



## LES FEMMES EN POLITIQUE

### L'apport des femmes aux parlements des Etats du Conseil de coopération du Golfe

Photo: Conseil national fédéral des Emirats arabes unis



Ouverture de la deuxième Conférence régionale pour les femmes parlementaires et les femmes exerçant des responsabilités politiques dans les Etats du Conseil de coopération du Golfe, en présence du Secrétaire général de l'UIP, Anders B. Johnsson.

**M**algré une moyenne régionale faible de 9% de femmes parlementaires, les parlements arabes ont fait des progrès considérables au cours des années. Le nombre de femmes parlementaires a augmenté de manière constante, essentiellement grâce aux succès réalisés dans les parlements des Etats du Conseil de coopération du Golfe (CCG). Le Parlement des Emirats arabes unis, avec 22,5% de femmes parlementaires, est l'exemple le plus récent de ces progrès.

L'UIP a consacré une attention particulière à la participation politique des femmes des Etats du CCG en suivant de près et de manière régulière chacune de ses assemblées, en organisant des séminaires nationaux pour les candidates et les femmes parlementaires et en tenant la première Conférence régionale des femmes parlementaires et des femmes exerçant des responsabilités politiques des Etats du CCG en juillet 2006 à Bahreïn.

La deuxième Conférence régionale a eu lieu à Abou Dhabi les 30 et 31 octobre. Elle était organisée conjointement par l'UIP et le Conseil national fédéral des Emirats arabes unis. Des femmes parlementaires et des femmes exerçant des responsabilités politiques originaires des sept Etats invités ont participé à l'événement.

Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar et Yémen.

La conférence de cette année était axée sur « L'apport des femmes au Parlement ». Les femmes ont examiné les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la région, et ont comparé leurs expériences sur la manière d'amener des changements au Parlement. Une séance spéciale a mis en lumière les défis auxquels elles sont confrontées dans le domaine de l'éducation, de l'emploi et de la politique.

Les participantes ont convenu que les défis les plus importants auxquels sont confrontés les Etats du CCG sont liés à certaines valeurs culturelles et sociales dominantes, au manque de confiance des femmes en elles-mêmes et au fait que les lois favorables aux femmes ne sont pas suffisamment appliquées. Pour relever ces défis, elles ont souligné la nécessité de sensibiliser les électeurs à la participation politique des femmes, mis l'accent sur le rôle des organisations de la société civile et des médias, et insisté sur l'importance de renforcer la confiance des femmes et les moyens dont elles disposent pour s'acquitter de mandats politiques.

Que se passe-t-il une fois que les femmes entrent au Parlement ? Comment les

femmes peuvent-elles amener des changements ? Les réponses ont été multiples: certaines participantes ont suggéré d'augmenter le nombre de femmes parlementaires en se fondant sur la théorie de la « force numérique »: les femmes pourront contribuer à faire évoluer l'ordre du jour du Parlement si elles sont plus nombreuses. D'autres ont proposé d'élaborer des stratégies et d'encourager la coopération avec les hommes. Développer les compétences des femmes et rendre les parlements mieux à même de traiter les problèmes liés au genre ont aussi été évoqués comme facteurs déterminants. Il faut tenir compte également de la coopération étroite avec la société civile et les médias, ainsi que de la solidarité entre les femmes.

Tout en reconnaissant que des progrès restent à faire, les participantes se sont engagées à poursuivre leurs efforts et ont plaidé en faveur de l'élaboration de plans d'action spécifiques pour accélérer l'émancipation politique des femmes. Ce thème sera certainement évoqué lors de la troisième Conférence régionale des femmes parlementaires des Etats du CCG, prévue en 2008.

## DEMOCRATIE

### Paix et démocratie sont indissociables

**C**ommémorant le dixième anniversaire de la Déclaration de l'UIP sur la démocratie à l'occasion de la 117<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, le Président Casini a rappelé que la Déclaration était le fruit des efforts concertés d'experts et de parlementaires représentant un large éventail de religions, de cultures et de civilisations. Les parlements des démocraties émergentes jouent désormais un rôle plus actif dans le renforcement de la démocratie, et aucun des principes consacrés dans la Déclaration n'a perdu de son actualité. La paix et la démocratie se renforcent mutuellement et sont indissociables, a souligné M. Casini.

Suite en page 7



## DEMOCRATIE

### Paix et démocratie sont indissociables

Le Président Casini a ajouté qu'il fallait promouvoir la démocratie et mettre un terme aux conflits. « La liberté est la pierre angulaire de la démocratie, et la démocratie au vrai sens du terme est incompatible avec la pauvreté. La persistance de la pauvreté généralisée continue de saper les fondements de la démocratie, et il convient par conséquent de tout mettre en œuvre pour permettre aux individus d'améliorer leurs conditions de vie en toute liberté », a-t-il déclaré.

Il ne peut y avoir de normes « à deux vitesses » en matière de liberté, et l'UIP doit s'engager sans ambiguïté à préserver la liberté de tous à tout moment, « sans pour autant chercher à imposer ou à exporter un modèle de démocratie plutôt qu'un autre », a souligné le Président Casini. Les droits des citoyens vont de pair avec le devoir de respect mutuel. Il ne peut y avoir de liberté et de démocratie si les individus ne tiennent compte que de leurs propres droits.

« Les parlements doivent être des exemples de transparence, dans leurs méthodes de travail comme dans leurs procédures. Ils doivent être ouverts à la société, et prêts à rendre compte de leur action. L'UIP doit continuer d'aider les parlements à devenir

des institutions solides, indépendantes et efficaces », a conclu le Président Casini.

Le Secrétaire général de l'UIP, M. Anders B. Johnsson, estime que l'UIP consacra 55% du budget de 2008 aux activités relatives à la démocratie. L'UIP mène un large éventail d'activités visant à renforcer les institutions parlementaires et à élaborer des normes démocratiques à l'intention des parlements. L'étude de 2006, « Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle » en témoigne. Ce guide recense les bonnes pratiques pour permettre aux parlements de fonctionner en tant qu'institutions démocratiques.

La Déclaration universelle reconnaît un lien clair entre droits de l'homme et démocratie. Les activités de l'UIP dans le domaine de la démocratie contiennent donc une forte composante droits de l'homme et insistent clairement sur le fait de promouvoir la participation des femmes à la vie politique. Le programme pour la démocratie de l'UIP est un programme politique, dont le but est de renforcer le rôle que jouent les parlementaires pour consolider la démocratie. L'action de l'UIP est donc importante pour aider les démocraties nouvelles et celles qui se développent.

#### Mme Baleka Mbete, Présidente du Parlement sud-africain :

**« Les parlements doivent évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration universelle sur la démocratie »**

« Nombre de dirigeants dans le monde s'efforcent de trouver une solution durable aux contradictions de la société, lesquelles se manifestent sous des formes multiples. Le principal défi consiste à corriger les déséquilibres sociaux et économiques, en particulier dans le monde en développement », a déclaré Mme Baleka Mbete, Présidente de l'Assemblée nationale sud-africaine. Elle a ajouté que les parlements devaient évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration universelle sur la démocratie à l'occasion du dixième anniversaire de son adoption.

Mme Mbete a insisté sur la nécessité d'organiser à intervalles périodiques des élections libres et régulières permettant l'expression de la volonté populaire. « Ces élections doivent se tenir sur la base du suffrage universel, égal et secret, de telle sorte que tous les électeurs puissent choisir leurs représentants dans des conditions d'égalité, d'ouverture et de transparence qui stimulent la concurrence politique ». C'est pourquoi les droits civils et politiques sont essentiels, et plus particulièrement, le droit de voter et d'être élu, le droit à la liberté d'association et de réunion, le droit à l'accès à l'information, et le droit de constituer des partis politiques et de mener des activités politiques. Les élections ne sont pas l'aboutissement du processus démocratique, mais plutôt un des mécanismes garants de la liberté de la société.

« La démocratie n'est possible que si les parlementaires élus mettent leur mandat à profit pour appliquer des politiques et des pratiques conformes aux principes énoncés dans la Déclaration.



La Présidente Baleka Mbete

Nous devons œuvrer à l'autonomisation des groupes les plus exposés aux risques de marginalisation », a ajouté la Présidente Mbete. « C'est principalement dans les sociétés où la plupart des individus doivent lutter pour survivre au quotidien que des problèmes se posent. Dans de telles circonstances, les pouvoirs publics ont pour objectif prioritaire de fournir aux populations de la nourriture, des soins et des abris : la liberté de parole n'est d'aucun secours aux individus qui souffrent de la faim et tentent de trouver de quoi se nourrir », a souligné Mme Mbete.

Les principes démocratiques doivent s'appliquer à la gestion internationale des problèmes de portée mondiale et de l'héritage commun de l'humanité. « La construction d'un monde de paix et de partage favorisant la coexistence des cultures et célébrant la différence relève de la responsabilité commune des dirigeants des États démocratiques. C'est de surcroît une condition essentielle de l'émergence de nouvelles démocraties dans le monde », a conclu Mme Mbete.

Photo UIP/H. Sagado

## Mme Nino Burdjanadze, Présidente du Parlement géorgien :

### « Une feuille de route pour les parlements membres de l'UIP »

« La Déclaration universelle sur la démocratie est un instrument unique en son genre qui définit les aspirations communes de la communauté parlementaire internationale. Elle constitue une feuille de route pour les parlements membres de l'UIP qui œuvrent au renforcement de la démocratie dans le monde », a déclaré Mme Nino Burjanadze, Présidente du Parlement géorgien et Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire.

Il faut promouvoir la démocratie à l'échelle nationale et internationale, a expliqué Mme Burdjanadze, qui a joué un rôle de premier plan dans son pays lors de la « Révolution des roses » de 2003. « La Géorgie est une nouvelle démocratie qui s'est consacrée en priorité à l'élaboration et à la mise en œuvre de réformes démocratiques durables. La révolution de 2003 a éclaté à la suite d'élections frauduleuses, lorsque la population a compris que le gouvernement n'entendait pas respecter sa volonté. Les citoyens se sont battus pour la liberté d'expression, la tenue d'élections libres et régulières et la démocratie. Les révolutions et les réformes, à l'instar des modèles démocratiques, ne peuvent être importées ou exportées. Le peuple géorgien voulait vivre dans un pays libre, juste et démocratique ».

Mme Burdjanadze a ajouté que, si les traditions et les cultures de tous les pays du monde doivent être respectées, les États qui souhaitent intégrer le monde civilisé doivent malgré tout respecter des normes minimales garantissant d'une véritable démocratie. « Les vieilles démocraties ne doivent pas contraindre les autres pays à s'engager dans la voie de la démocratie ; elles doivent en revanche se tenir prêtes à



La Présidente Nino Burdjanadze

aider ceux qui souhaitent élaborer leurs propres normes démocratiques. » L'échange d'expériences et de pratiques optimales joue un rôle majeur dans la construction de la démocratie. Tous les individus doivent pouvoir vivre dans une société démocratique.

Pour la Présidente du Parlement géorgien, la mise en place d'un processus démocratique par le biais des institutions et des réformes suppose le respect de la règle de droit et l'existence d'un appareil judiciaire indépendant. « L'UIP a pour rôle de recenser les difficultés auxquelles sont confrontés les parlements du monde et de les aider à en venir à bout en unissant leurs efforts. Dans le monde d'aujourd'hui, on prend de plus en plus conscience de l'importance de la coopération, de la concertation et du caractère constructif du travail d'équipe. Les parlements, à l'instar des organisations internationales, contribuent de manière déterminante à encourager le dialogue, la compréhension mutuelle et l'établissement de relations amicales entre les nations », a déclaré la Présidente Burdjanadze.

## M. Ahmed Fathy Sorour, Président du parlement égyptien :

### « Dire que la démocratie est un concept occidental est une erreur »

L'UIP a marqué le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle sur la démocratie et, de l'avis de M. Ahmed Fathy Sorour, Président de l'Assemblée du Peuple d'Égypte, « le véritable intérêt de ce type de manifestation est qu'elle permet de prendre la mesure du travail accompli, mais aussi de tout ce qui reste à faire ». Ce dixième anniversaire est l'occasion de dresser le bilan des réalisations à mettre au crédit de la Déclaration, de mesurer le chemin qu'ont parcouru les parlements vers la démocratie, de recenser les obstacles à la construction de la démocratie et de définir les moyens que l'UIP peut mettre en œuvre pour les éliminer. « Dire que la démocratie est un concept occidental est une erreur », a ajouté le Président du Parlement égyptien.

Selon M. Sorour, la communauté internationale est actuellement à la croisée des chemins : la démocratie est aujourd'hui menacée en raison des nombreux conflits régionaux qui font rage dans le monde et de l'échec du système social international, caractérisé notamment par « la pratique non démocratique du droit de veto, dont bénéficient certains des membres du Conseil de sécurité des Nations Unies ». Les institutions parlementaires doivent être renforcées, et les individus doivent pouvoir exercer leurs droits et leurs libertés. Il faut aussi



Le Président Ahmed Fathy Sorour

s'employer à lutter contre la pauvreté. « Les nations occidentales doivent comprendre que les modèles démocratiques ne peuvent être exportés et imposés à d'autres États par la force », a déclaré M. Sorour. Nombre de pays pensent que les principes démocratiques ne peuvent s'appliquer qu'à l'échelle nationale. La Déclaration universelle consacre la dimension internationale du principe démocratique, qui peut être appliqué par la communauté internationale et les organisations internationales. « Les systèmes et les régimes démocratiques doivent cesser d'agir de manière non démocratique à l'égard d'autres États et de défendre des normes qui ne s'appliquent pas à tous de la même façon », a souligné le Président Sorour.



## METTRE EN ŒUVRE LA DEMOCRATIE

### «Le principal problème rencontré en Iraq est le manque de confiance»

**M.** Muhamad Abubakr Ahmad occupe les fonctions de Directeur général des médias au sein du Conseil des représentants de l'Iraq. En octobre dernier, il a effectué une visite en Suisse et s'est rendu au Parlement fédéral à Berne et à la Maison des Parlements à Genève. Entretien.

**Q :** Comment décririez-vous les activités du Parlement iraquien aujourd'hui ?

**M.A.A. :** L'Iraq a subi la dictature de Saddam Hussein pendant de longues années. Une seule personne prenait toutes les décisions, et le Parlement ne faisait strictement rien. Tout le monde était sous pression, y compris les parlementaires, les administrateurs parlementaires et le Secrétaire général. Tous étaient un peu comme les personnages figés d'un tableau, coupés des réalités. Quand on sait que les gens ont dû travailler pendant des années dans ce climat, on ne peut pas s'attendre à ce que la situation s'améliore du jour au lendemain. Je crois pouvoir dire qu'après la chute du régime de Saddam Hussein, en 2003, nous avons réussi à ancrer solidement une véritable culture parlementaire dans notre pays, en dépit de la détérioration des conditions de sécurité, des rivalités politiques et de l'intervention en Iraq de forces régionales et internationales. Les conditions de travail des personnels parlementaires s'améliorent de jour en jour, et le Parlement iraquien joue désormais un rôle vital dans la région. Lorsque des projets de loi sont examinés en séance plénière, ils font l'objet d'un débat approfondi auquel les parlementaires participent activement. Si cela peut être considéré à certains égards comme un facteur négatif, c'est une avancée très positive pour la démocratie et la vie parlementaire. Les choses ne cessent de s'améliorer depuis la mise en place du Parlement. En juillet 2004, il y avait en tout et pour tout sept fonctionnaires parlementaires, dont trois détachés du Conseil des ministres auprès du Parlement ! Le Parlement n'employait donc que quatre administrateurs permanents. Nous avons dû travailler jour et nuit, comme si nous travaillions pour nos familles, et pour nous-mêmes. Aujourd'hui on compte plus de 400 collaborateurs parlementaires.

**Q :** Quels sont les principaux problèmes que vous rencontrez ?

**M.A.A. :** Tout ne va pas pour le mieux au Parlement iraquien. Nous nous heurtons à un certain nombre de problèmes, notamment d'ordre bureaucratique. La loi prévoit que les décisions qui relèvent du Parlement sont prises par le Bureau de la présidence, lequel est composé du Président du Parlement et de ses deux vice-présidents. Il s'agit aussi, entre autres principes administratifs, d'autoriser les fonctionnaires parlementaires, dans une certaine mesure, à prendre des initiatives sans avoir à en référer à leur supérieur hiérarchique pour solliciter son autorisation. J'espère que nous pourrions améliorer le règlement à l'avenir. Nous sommes en tout cas conscients de nos erreurs et avons entrepris de les corriger. Nous travaillons dur, et nous sommes déterminés à venir à bout des difficultés rencontrées.

**Q :** Est-ce là le type d'aide que l'UIP pourrait apporter au Parlement iraquien ?

**M.A.A. :** Oui, mais si l'UIP souhaite intervenir dans ce domaine, il lui faudra organiser des visites de terrain. Il ne faut pas oublier que notre pays était il n'y a pas si longtemps en proie au chaos. Il n'y avait aucune répartition précise des tâches. Ce n'est que plus tard que nous avons réalisé que les services parlementaires n'avaient pas de mandat précis. Or, ce sont précisément ces mandats qui guident notre action présente et future. Sans vision d'avenir, on se contente d'effectuer son travail jour après jour,



De gauche à droite, M. Ali Hashim Al-Obain (Parlement iraquien), M. Muhamad Abubakr Ahmad (Parlement iraquien), Mme Laurence Marzal (UIP) et M. Martin Chungong (UIP).

sans vraiment savoir vers quel but on doit tendre. J'ai été le premier à élaborer un mandat pour les responsables parlementaires. En effet, comme vous le savez, chaque service regroupe plusieurs sections et départements. Nous avons donc assigné des tâches et un mandat précis à chaque section, et l'étape suivante consistera à définir le mandat de chaque fonctionnaire parlementaire.

**Q :** Comment se déroulent les séances du Parlement iraquien ?

**M.A.A. :** Nous organisons des conférences de presse pour rendre compte de nos travaux. Avant, les séances parlementaires étaient diffusées en direct, mais aujourd'hui, elles sont diffusées avec un différé d'une heure et demie. Les journalistes doivent être accrédités auprès du Parlement. Le centre de conférence du Parlement iraquien accueille chaque jour 200 journalistes qui travaillent pour des médias arabes, persans et surtout des États-Unis. Depuis mai 2006, nous souhaitons créer un centre des médias à l'intention des journalistes. Malheureusement, le projet n'a pas encore pu voir le jour. L'idée serait d'installer dans les locaux du Parlement un studio d'enregistrement que pourraient utiliser les journalistes. En effet, la question de la sécurité est particulièrement délicate, et les parlementaires qui sortent de l'enceinte du Parlement peuvent se mettre en danger. Un couvre-feu de nuit a été instauré à Bagdad, et il est très difficile de se déplacer d'un lieu à un autre. Les interviews doivent donc être réalisées pendant la journée. Or, dans la journée, les législateurs assistent à des séances parlementaires ou participent aux travaux des commissions parlementaires. C'est pourquoi les membres du Parlement doivent être interviewés sur place, au Parlement.

**Q :** Quel est le principal problème auquel se heurte le peuple iraquien aujourd'hui ?

**M.A.A. :** Le manque de confiance. Je constate d'ailleurs que les responsables politiques sont bien décidés à s'attaquer au problème. Certains élus agissent conformément [aux intérêts d'] autres pays de la région, sans vraiment tenir compte de ceux des électeurs, des communautés et des groupes religieux qu'ils représentent. D'autres servent en priorité leurs propres ambitions personnelles et politiques, afin de rester au pouvoir plus longtemps. À mon avis, la solution aux problèmes de l'Iraq n'est ni religieuse, ni nationaliste, ni sectaire. La seule solution possible est la démocratie, car elle seule répond aux intérêts du peuple. La diversité est un des plus grands atouts des sociétés, quelles qu'elles soient. Elle doit cependant être mise à profit de manière appropriée, faute de quoi elle peut devenir source de conflit. C'est précisément ce qui est en train de se produire en Iraq.

## COOPERATION UIP-ONU

### Les participants à l'Audition parlementaire réclament un soutien plus fort en faveur du désarmement, de la justice pénale internationale et de la lutte contre le terrorisme

Quelque 200 parlementaires de 70 pays se sont rassemblés au siège de l'ONU à New York les 20 et 21 novembre à l'occasion de l'Audition parlementaire annuelle. Cette participation sans précédent témoigne à la fois du statut renforcé de cette manifestation, désormais événement conjoint UIP-ONU, et de la pertinence des problèmes à l'examen, à savoir le désarmement, la justice pénale internationale et le terrorisme. Intitulée *Renforcer l'état de droit dans les relations internationales: le rôle clé de l'UIP*, l'audition était organisée par l'UIP en coopération avec le Bureau du Président de l'Assemblée générale, M. Srgjan Kerim, qui a ouvert l'audience. Le Président de l'UIP, M. Pier Ferdinando Casini, et le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, ont aussi pris la parole lors de la séance d'ouverture.

Le Président Casini a noté que « quand nous [parlementaires] parlons aux habitants de nos circonscriptions... nous entendons un fort désir de coexistence pacifique. Il semble y avoir une déconnexion entre les décisions prises par le 'haut' et le véritable désir des personnes du 'bas', que nous, en tant que politiques et diplomates, devons nous efforcer de résoudre. » Cette observation a été reprise dans l'une des conclusions de la séance sur le désarmement : les parlementaires doivent coopérer davantage avec les organisations regroupant des citoyens ordinaires et des membres des circonscriptions pour faire prendre conscience des menaces que représentent les 27 000 têtes nucléaires actuellement déployées dans le monde, ainsi que du coût énorme qu'entraînent l'acquisition et le maintien de cet arsenal.

S'agissant de la justice pénale internationale, les participants se sont étendus particulièrement sur le rôle de la Cour pénale internationale et sur les autres tribunaux spécifiques de certains



Photo Nations Unies

De gauche à droite: Mme Anda Filip (Représentante de l'UIP auprès de l'ONU), M. Srgjan Kerim (Président de l'Assemblée générale de l'ONU), M. Pier Ferdinando Casini (Président de l'UIP), M. Ban Ki-moon (Secrétaire général de l'ONU) et M. Anders B. Johnsson (Secrétaire général de l'UIP).

pays. Deux conclusions importantes sont apparues : les parlementaires doivent demander instamment que la Cour pénale internationale soit universellement acceptée (moins de deux tiers des pays ont ratifié le Statut de Rome), et contribuer à faire coopérer la communauté internationale dans l'application des mandats d'arrêt émis par la Cour pénale internationale et d'autres tribunaux internationaux.

La discussion relative à la lutte contre le terrorisme a porté sur diverses questions. Il a été convenu que les parlements devaient veiller à ce que les gouvernements adoptent une approche équilibrée dans la lutte contre le terrorisme, associant le renforcement de l'appareil de sécurité, la protection des droits de l'homme (notamment le droit à un procès équitable pour tous, y compris pour les personnes soupçonnées de terrorisme), et le fait de s'attaquer aux causes profondes du terrorisme. Les législateurs ont aussi convenu que les parlements doivent faire en sorte que les victimes du terrorisme reçoivent des réparations adéquates et qu'elles soient autorisées à exprimer leur ressentiment.

Le rapport final de l'Audition sera diffusé auprès des parlements membres de l'UIP et de l'Assemblée générale en tant que document officiel de l'ONU.

### 15 septembre : Journée internationale de la démocratie

Soulignant la nécessité de promouvoir sans cesse la démocratie, le développement et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé, le 8 novembre dernier, de célébrer le 15 septembre de chaque année une Journée internationale de la démocratie. Dans une résolution adoptée par consensus, l'ONU évoque le rôle crucial que les parlements sont appelés à jouer dans le processus de démocratisation et se félicite de la formule tripartite (gouvernements, parlements et société civile) de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. Dans un discours prononcé devant l'Assemblée générale, le représentant de l'UIP a précisé : « Il est significatif que le jour retenu pour la Journée mondiale de la démocratie coïncide avec l'anniversaire de la Déclaration universelle de la démocratie [adoptée par les parlements membres de l'UIP il y a dix ans]. Les préceptes et principes que consacre cet important texte politique demeurent toujours aussi valables et nous invitons l'ONU et ses Etats membres à intégrer plus systématiquement ces principes fondamentaux dans leur action de renforcement de la démocratie dans le monde ».



## CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE THÈME « e-PARLEMENT »

### Comment améliorer la communication entre les parlements et les citoyens

La Conférence mondiale sur le thème « e-Parlement » et les réunions connexes qui se sont déroulées en octobre à Genève ont constitué un forum spécialisé sur les promesses et les enjeux des technologies de l'information et de la communication (TIC) au Parlement. Organisée conjointement par l'UIP, l'ONU et l'Association des secrétaires généraux des Parlements (ASGP), avec l'appui du Centre mondial des TIC au Parlement, cette manifestation a réuni des parlementaires, secrétaires généraux et fonctionnaires parlementaires qui utilisent les TIC (personnel des services législatifs, responsables informatiques, gestionnaires de l'information et bibliothécaires) de plus de 70 pays.

Les participants ont confronté leurs expériences en matière d'utilisation des TIC, en vue de moderniser les processus parlementaires et d'améliorer la communication entre les parlements et les citoyens. Ils ont fait un inventaire des facteurs clés de la réussite : vision claire, planification stratégique, implication constante des parlementaires, formation du personnel parlementaire et des membres du parlement à l'utilisation des TIC et collaboration étroite entre les spécialistes des TIC, les bibliothécaires et les principaux services opérationnels - ainsi qu'entre les chambres dans le cas des parlements bicaméraux.

Parmi les thèmes récurrents, il a été question de la nécessité pour les parlements de comparer les bonnes pratiques en ce qui concerne les normes ouvertes, pour le référencement des documents parlementaires, l'élaboration de logiciels de groupes et la création de sites Web parlementaires. La Conférence a montré qu'un certain nombre de bonnes pratiques étaient d'ores et déjà en place et que d'autres commençaient à se faire jour dans des domaines nouveaux tels que l'informatique mobile à l'usage



La Conférence mondiale « e-parlement » s'est tenue au Centre international de Conférences de Genève.

Photo Ludovica Carabini

des parlementaires. Par l'entremise du Centre mondial, l'UIP encourage la coopération régionale et mondiale en matière de développement, d'application et de mise en commun des meilleures pratiques d'un parlement à l'autre.

Bien sûr, la fracture numérique existe aussi dans les parlements. Dans les pays où les ressources sont limitées, l'un des premiers objectifs de tout parlement démocratique devrait être de faire en sorte que la législation soit accessible à la majorité des citoyens. En utilisant les TIC, les parlements contribuent à l'exercice du droit fondamental des citoyens d'avoir accès à l'information, au moyen de mesures simples mais concrètes, telles que la publication des textes de loi en ligne.

Fondé sur les résultats de la Conférence, le premier Rapport mondial sur les TIC dans les parlements constituera un fond de référence fort utile, sur la manière dont les parlements du monde entier utilisent les TIC et pour quelles raisons. Ce rapport sera présenté à la 118<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, au Cap (Afrique du Sud), en avril 2008.

Toute l'Equipe  
du Monde des Parlements  
vous souhaite une année 2008  
de paix et de bonheur

Le drapeau de l'UIP a flotté sur le pont du Mont-Blanc pendant la 117<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP



Photo UIP/H. Szejgato

## ACTUALITÉS DANS LE DOMAINE DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE<sup>1</sup>

### Mission exploratoire au Parlement de la Sierra Leone

Photo : Parlement de la Sierra Leone



Pendant une grande partie des années 90, la Sierra Leone était enlisée dans une violente guerre civile. Le pays est maintenant à un tournant historique. Son peuple attend beaucoup du Gouvernement et du Parlement actuels pour mettre en œuvre des réformes, au lendemain d'une guerre civile de dix ans. Dans le cadre d'une visite sur le terrain organisée conjointement par l'UIP et l'ONU, une série d'activités ont été proposées pour rendre le Parlement plus efficace et lui permettre de mieux contribuer à la bonne gouvernance.

La Sierra Leone a beaucoup évolué depuis le conflit, mais reste dans une position transitoire fragile où, si la violence de la guerre a cessé, les moyens de la paix ne sont pas encore complètement rétablis. Peu après les élections législatives de 2007 la mission de l'UIP, en coopération avec le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) et le Programme de développement des Nations Unies (PNUD) est partie en visite sur le terrain pour examiner le fonctionnement du Parlement, déterminer les obstacles et les besoins et proposer des solutions à mettre en œuvre, éventuellement avec un soutien externe.

Dans le cadre de la visite, des discussions ont eu lieu sur des thèmes variés avec des parlementaires et des administrateurs du Parlement. La configuration multipartite du Parlement, qui compte de nombreux membres qualifiés, jeunes et dynamiques, dont 16 femmes parlementaires, possède tous les ingrédients d'une instance législative productive et effective à même d'adopter des lois valables, d'assurer un

contrôle adéquat de l'action du Gouvernement et de représenter le peuple. Néanmoins, 80% des parlementaires actuels occupent leurs fonctions pour la première fois, et des mesures spéciales s'imposent pour former rapidement ce groupe à la vie parlementaire, afin qu'il puisse jouer son rôle utilement.

Dans le cadre de la visite, une série d'activités ont été proposées pour pallier ces difficultés et rendre le Parlement plus efficace. A cet effet, les autorités parlementaires doivent prendre des mesures pour réformer et moderniser les méthodes de travail du Parlement et le doter de ressources humaines et techniques supplémentaires, en appliquant pleinement la Loi relative au service parlementaire de septembre 2007.

Le soutien de la communauté internationale sera aussi crucial pour rendre le Parlement mieux à même d'assurer ses fonctions de représentation, d'élaboration des lois et de contrôle.

#### Maldives

À la demande du Majlis des Maldives, l'UIP a organisé un séminaire de trois jours en octobre à Male, aux Maldives, sur *Les parlements et les processus budgétaires*. Les discussions ont porté essentiellement sur les expériences concrètes des fonctions et du rôle respectifs de l'Exécutif et du Parlement dans le processus budgétaire. Le séminaire visait à permettre aux parlementaires et au personnel du Parlement de mieux comprendre le processus budgétaire et le processus d'approbation du budget, et de les doter des outils et des ressources nécessaires pour développer et analyser le budget. Les implications de l'élaboration du budget sur les femmes et les hommes ont aussi été évoquées.

Parallèlement à ce séminaire, les experts qui étaient intervenus ont entrepris une évaluation des besoins du Parlement des Maldives, en vue d'élaborer un projet d'assistance pour lui permettre de s'acquitter plus efficacement de ses fonctions de représentation, d'élaboration des lois et de contrôle.

<sup>1</sup> Le programme de coopération technique de l'UIP vient en aide aux parlements du monde entier afin de renforcer leur capacité à remplir efficacement leurs fonctions.



## République démocratique populaire lao

L'Union interparlementaire, en collaboration avec le PNUD et l'Assemblée nationale de la République démocratique populaire lao, a organisé du 26 au 28 novembre 2007 à Vientiane (République démocratique populaire lao), un séminaire régional de renforcement des capacités sur le thème du développement durable à l'intention des parlements de la région Asie/Pacifique. Ce séminaire a porté sur trois sujets choisis par les parlements de la région : lutte contre la pauvreté, énergie et biodiversité. Les participants, ainsi que plusieurs experts laotiens et étrangers, ont comparé leurs expériences respectives sur la manière de mettre en œuvre le développement durable.

Les recommandations faites à l'issue de la réunion portent sur la nécessité d'éduquer et de sensibiliser; de dégager des ressources financières et de les utiliser efficacement; de coopérer de manière effective au niveau régional et mondial, au niveau des communautés et au niveau local; et de créer un programme de recherche sur l'utilisation de technologies adaptées. Les parlementaires ont souhaité que l'UIP donne un prolongement au séminaire en continuant à aider les parlementaires de la région Asie/Pacifique dans leur action au service du développement durable.

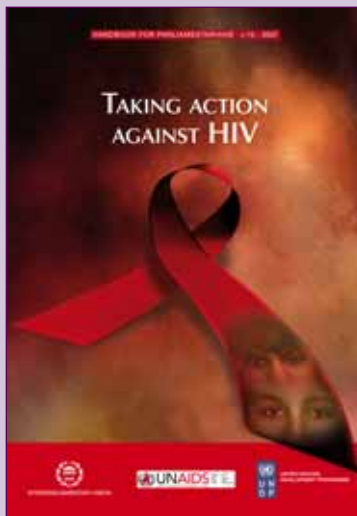


Le séminaire de Vientiane était axé sur la réduction de la pauvreté, l'énergie et la biodiversité

Photo: Assemblée nationale de la République démocratique populaire lao

## PUBLICATIONS DE L'UIP

### AGIR CONTRE LE VIRUS DU SIDA



L'UIP, l'ONUSIDA et le PNUD ont publié conjointement un Guide à l'usage des parlementaires intitulé *Agir contre le VIH*. Ce guide a été lancé à la première Réunion parlementaire mondiale sur le VIH et le sida, organisée conjointement par l'UIP, l'ONUSIDA et le PNUD, en coopération avec le Sénat des Philippines, en novembre

dernier à Manille. C'est la première fois que les parlements de tous les pays se réunissaient pour examiner conjointement le rôle qu'ils ont à jouer dans la réponse à l'épidémie de sida. Ce guide servira à la fois d'incitation à agir pour les leaders parlementaires et d'ouvrage de référence où les législateurs et leur collaborateurs pourront trouver des informations et des conseils sur des questions précises liées au sida.

La version française sera publiée au début de l'année 2008.

### ...DANS LA PRESSE...

#### Un législateur chinois de haut rang rencontre le Président de l'UIP

Le législateur chinois Wu Bangguo a rencontré M. Pier Ferdinando Casini, Président de l'Union interparlementaire (UIP), et Ike Skelton, Président de la Commission des services armés de la Chambre des Représentants, à la tête d'une délégation composée de huit membres du Congrès américain. Lors de son entretien avec Casini, Wu, qui préside le Bureau de l'Assemblée nationale populaire chinoise, s'est dit pleinement conscient du rôle unique que joue l'UIP dans les affaires internationales. L'Assemblée, membre important de l'UIP, continuera à renforcer ses liens avec l'Organisation, et à s'efforcer de progresser dans le domaine de la coopération parlementaire multilatérale, a souligné Wu. Casini s'est exprimé en termes positifs sur la manière dont l'Assemblée a contribué à promouvoir la réforme et le développement de l'UIP, en mettant l'accent sur le fait que l'Organisation apprécie les relations avec l'Assemblée, et il pense qu'elle pourra jouer un rôle majeur sur un certain nombre de questions intéressant l'UIP.

Xinhua - 28 août 2007

#### Promouvoir l'état de droit est une tâche essentielle, dit Ban Ki-moon

Promouvoir l'état de droit est une tâche essentielle, dit [le Secrétaire général de l'ONU] Ban Ki-moon. Respecter et consolider les quatre piliers du système juridique international moderne – droits de l'homme, droit humanitaire, droit pénal et droit des réfugiés – est « crucial pour la cause de la paix », a dit le Secrétaire général Ban Ki-moon lors d'une réunion de parlementaires du monde entier à New York. Dans un discours à l'Audition parlementaire annuelle, organisée conjointement par les Nations Unies et l'Union interparlementaire, M. Ban a dit que le fait de promouvoir l'état de droit est d'un grand bénéfice pour la communauté internationale. « Nous pouvons contribuer à prévenir ou résoudre les conflits et à contenir la prolifération des armes », a-t-il dit.

UNNEWS - 20 novembre 2007

## L'UIP ET LE SIDA

### Des médicaments contre le VIH/sida pour ceux qui en ont besoin

Le VIH/sida placent le législateur face à des défis considérables. Il n'y a pas de solution toute faite. Des parlementaires du monde entier réunis à Manille à la veille de la Journée mondiale de lutte contre le sida ont réfléchi à la manière dont les parlements pourraient s'entraider pour relever ces défis.

Comment mettre les médicaments contre le VIH/sida à la disposition des personnes qui en ont besoin est l'un de ces défis. Le prix des médicaments antirétroviraux, par exemple, les met aujourd'hui hors de portée de la plupart des personnes séropositives à faible revenu et à revenu moyen. Le coût des médicaments est déterminé essentiellement par le régime des brevets et les lois sur les droits de propriété intellectuelle. Ces droits sont gérés multilatéralement dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur les droits de propriété intellectuelle (ADPIC).

Il y a dans les tréfonds de l'Accord ADPIC quelques dispositions, dites « flexibilités » dans le jargon de l'OMC, dont on peut faire usage pour renforcer la capacité des Etats à négocier l'achat de médicaments. Les parlementaires ont particulièrement insisté à Manille sur l'idée de faire un meilleur usage de ces clauses de flexibilité, et les parlements peuvent y contribuer de façon décisive en les transposant en droit interne.

Les pays les moins avancés, par exemple, sont entièrement dispensés de l'obligation d'accorder des brevets pharmaceutiques jusqu'à 2016. Ils sont en outre autorisés à importer des médicaments essentiels génériques fabriqués sous licence obligatoire. Mais, comme les parlementaires l'ont constaté, plutôt que de faire usage de ces droits, certains pays sont en train d'adopter des lois de protection des brevets plus rigoureuses que ce que prévoit l'Accord ADPIC. On citera, par exemple, l'Inde. Le dynamisme de l'industrie manufacturière indienne des génériques lui a valu le titre de « pharmacie du monde en développement » mais les lois qui avaient permis cet essor sont aujourd'hui en cours d'amendement au profit d'une protection plus stricte par les brevets.

Les parlementaires réunis à Manille, tous experts issus des commissions de la santé, ont décidé qu'ils devaient être beaucoup plus vigilants dans leur travail législatif afin que leurs pays puissent user des droits dont ils bénéficient au titre de l'Accord ADPIC.

La réunion, qui a rassemblé plus de deux cents délégués venus de toutes les régions du monde, était la première réunion parlementaire mondiale sur le VIH/sida. D'autres suivront.

Photo: Sénat des Philippines



Première Réunion parlementaire mondiale sur le VIH/sida.



## EVOLUTION PARLEMENTAIRE

### EQUATEUR

L'élection des 130 membres de l'Assemblée constituante s'est tenue le 30 septembre 2007. Le Président Rafael Correa, élu en 2006, s'était engagé à dissoudre le Congrès, qu'il jugeait « corrompu et incompetent », annonçant qu'il démissionnerait si ses alliés, et plus précisément son parti, le MPAIS (Movimiento Patria Altiva y Soberana), ne remportaient pas la majorité des mandats de l'Assemblée constituante. D'après les résultats préliminaires, ses alliés avaient remporté 80 des 130 sièges à pourvoir. Une fois qu'elle entrera en fonctions, le 29 novembre, l'Assemblée aura 180 jours pour rédiger une nouvelle Constitution, qui devra ensuite être approuvée par référendum, dans un délai de 45 jours.

### KENYA

Le 22 octobre 2007, quelques heures seulement après avoir prononcé la dissolution du Parlement et la convocation d'élections générales pour le 27 décembre, le Président Mwai Kibaki a promulgué 11 lois, dont la Loi sur les partis politiques. Ce texte de loi présenté au Parlement par le Président lui-même, renferme des dispositions relatives à l'enregistrement, à la réglementation et au financement des partis politiques. Il prévoit des règles strictes en cas de changement de parti, qui obligent les candidats ne réussissant pas à être désignés au sein d'un parti donné et souhaitant par conséquent changer de parti à respecter des délais très courts pour présenter leur candidature.

### KIRGHIZISTAN

Le 14 septembre 2007, la Cour constitutionnelle a invalidé la dernière version de la Constitution, datée du 8 novembre et du 30 décembre 2006 (voir le No. 24, décembre 2006 et le No. 25, avril 2007) et a rétabli la Constitution de février 2003, qui avait été adoptée par référendum. La Cour a fait valoir qu'en adoptant les amendements de 2006 à la Constitution, le Parlement avait outrepassé ses pouvoirs, ajoutant que toute modification de la Constitution devait faire l'objet d'un référendum. Le 18 septembre, le Parlement a voté une motion de défiance contre la Cour constitutionnelle, arguant que cette question ne relevait pas de sa juridiction.

Le 19 septembre 2007, le Président Kurmanbek Bakiyev a annoncé un référendum national le 21 octobre au sujet des amendements de la Constitution et du Code électoral. Les projets de modifications portaient sur l'application d'un scrutin de liste (système de la représentation proportionnelle) pour les 90 sièges d'un parlement élargi (qui en compte actuellement 75).

Selon Kurmanbek Bakiyev, ces amendements rendraient le système politique du pays plus démocratique. Les membres de l'opposition ont critiqué cet objectif et ont accusé le Président Bakiyev d'essayer de contrôler à la fois les pouvoirs exécutif et législatif. Plus de 80 % des 2,7 millions d'électeurs inscrits ont voté. Ils se sont prononcés à plus de 75 % en faveur des amendements à la Constitution et au Code électoral. Le 23 octobre, le Président Bakiyev a promulgué la Constitution révisée et convoqué des élections anticipées pour le 16 décembre.

### MONTENEGRO

Le 19 octobre 2007, le Parlement a adopté une nouvelle Constitution qui remplace celle de 1992. Sur les 76 parlementaires présents, 55 ont voté pour et 21 contre. Quatre des cinq membres représentant la minorité albanaise se sont abstenus, les autres étaient absents. La Liste serbe (qui regroupe le Parti populaire serbe, le Parti radical serbe, le Parti démocratique de l'unité et le Parti socialiste populaire, lequel avait remporté 11 sièges lors des dernières élections, en septembre 2006) a critiqué la nouvelle Constitution qui, selon elle, était discriminatoire et établissait des catégories lourdes de conséquences. Le Parti bosniaque y était au contraire favorable et se félicitait des mécanismes qu'elle prévoyait pour renforcer la protection des droits des minorités et de la désignation de la langue bosniaque comme langue officielle. Le 22 octobre, le Parlement a officiellement proclamé la nouvelle Constitution.

### MYANMAR

Le 3 septembre 2007, la Convention nationale (NC - établie en janvier 1993 par le général Than Shwe, chef de la junte militaire) a pris la première mesure prévue par la Feuille de route de 2003 vers la démocratie, en définissant des principes fondamentaux en vue de la rédaction d'une nouvelle Constitution. La Convention nationale a cessé de fonctionner en novembre 1995, après que la Ligue nationale démocratique (NLD) a quitté la table des négociations en raison d'importantes divergences quant aux principes qui devaient régir la future Constitution. La Feuille de route a été établie par le pouvoir militaire, dans un contexte de pression nationale et internationale croissante. Elle était censée ouvrir la voie à une vie démocratique normale après l'adoption d'une nouvelle Constitution.

Le projet de Constitution prévoit entre autres un Président à la tête de l'Etat, ainsi qu'un parlement bicaméral composé d'une Chambre des Représentants et d'une Chambre des nationalités. Il prévoit en outre

*Suite en page 16*

un rôle fort de l'armée, tant au Parlement qu'au gouvernement. L'armée disposerait en effet de 20 % des sièges au Parlement, dont les titulaires seraient nommés par le commandant en chef des forces armées, ainsi que de quatre portefeuilles ministériels (défense, sécurité, intérieur et affaires transfrontalières).

### **TURQUIE**

Le 10 mai, le Parlement a adopté une série d'amendements à la Constitution. Les réformes instituaient notamment un mandat présidentiel de cinq ans renouvelable une fois (au lieu du mandat unique de sept ans en vigueur actuellement), l'élection directe du Président (actuellement élu par le Parlement) et une législature de quatre ans (contre cinq actuellement). Le 25 mai, le Président Ahmet Necdet Sezer a opposé son veto à ces amendements et les a renvoyés au Parlement pour modification, au motif que le scrutin direct à l'élection présidentielle risquait de modifier l'équilibre des pouvoirs dans le pays. Le Parlement a adopté les amendements une deuxième fois et M. Sezer a annoncé un référendum pour le 21 octobre. En tout, 67,51 % des 42 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes, et ont approuvé, à 68,85 % les amendements à la Constitution tels que le Parlement les avait proposés en mai.

### **ZIMBABWE**

En août 2007, le Président Robert Mugabe (au pouvoir depuis 1980) a proposé d'organiser conjointement le scrutin parlementaire et le scrutin présidentiel, en mars 2008. Il a également proposé de porter le nombre statutaire des membres de l'Assemblée (chambre basse) de 150 à 210 (dont 30 membres désignés par le président) et de revoir le découpage électoral de manière à accroître le nombre d'élus des zones rurales (bastion traditionnel du ZANU-PF, le parti du Président Mugabe), par rapport à ceux des zones urbaines, où l'opposition est majoritaire. Par la suite, M. Mugabe a accepté de retirer la proposition visant à ce que la Chambre comprenne 30 membres nommés par le Président. Le Mouvement pour un changement démocratique (MDC), parti d'opposition, a accueilli ce geste en retirant sa demande d'une nouvelle Constitution d'ici aux élections de 2008. L'Assemblée et le Sénat ont adopté des amendements, les 18 et 25 septembre, respectivement. Avec ces amendements, le Parlement peut désormais élire un nouveau président si le président en exercice n'effectue pas l'intégralité de son mandat. Le Parlement étant dominé par le ZANU-PF, il y a lieu de penser que cet amendement permettra à Robert Mugabe de décider de son successeur avant même les prochaines élections présidentielles.



Deux journalistes de TBMM présentent le journal télévisé de la Grande Assemblée nationale turque.

### **Contacts :**

Union interparlementaire  
*La Maison des Parlements*  
5, chemin du Pommier  
B.P. Box 330  
1218 Le Grand-Saconnex  
Genève - Suisse  
Tél. (+4122) 919 41 50  
Fax (+4122) 919 41 60  
Courrier électronique:  
[postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

Bureau de l'Observateur  
permanent de l'Union  
interparlementaire auprès  
de l'ONU  
Suite 3002,  
220 East 42nd Street  
New York, N.Y. 10017  
Etats-Unis d'Amérique  
Phone (++1) 212 557 58 80  
Fax (++1) 212 557 39 54  
Courrier électronique :  
[ny-office@mail.ipu.org](mailto:ny-office@mail.ipu.org)

Le Monde des Parlements,  
revue trimestrielle, est une  
publication officielle de  
l'Union interparlementaire

### **Rédactrice en chef :**

Luisa Ballin

### **Avec la collaboration de :**

Akyo Afouda  
Stara Ahmidouch  
Mohamed Amani  
Bérénice Auffret-Pereira  
Norah Babic  
Catherine Blondelle  
Martin Chungong  
Anda Filip  
Zeina Hilal-Choukair  
Rogier Huizenga  
Kareen Jabre  
James Jennings  
Laurence Marzal  
Alessandro Motter  
George Opocensky  
Andy Richardson  
Ingeborg Schwarz  
Alain Valtat  
Hiroko Yamaguchi

### **Site web :**

Pieyre Castelier  
Serguei Tchelnokov

Imprimé par Sadag SA - France

© UIP